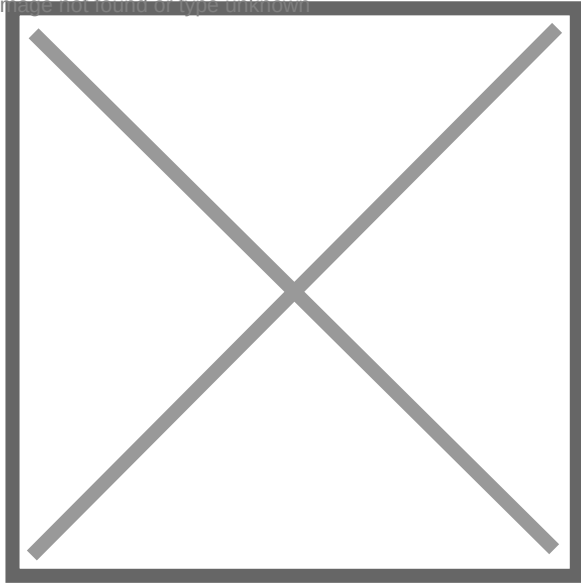


Image not found or type unknown



Divorce puis remariage et succession

Par **Rose50**, le **11/04/2017 à 14:35**

Bonjour à toutes et tous,

j'avais une petite question qui me taraude.

Lors d'un second mariage, si le mari venait à décéder, la première femme peut elle encore prétendre à recevoir un héritage?

Merci beaucoup [\[smile3\]](#)

A bientôt.

Par **amajuris**, le **11/04/2017 à 17:39**

Bonjour,

Une fois divorcé, il n'y a plus aucun lien juridique entre les ex-époux.

Donc la première femme divorcée d'un homme n'est pas héritière de son ex-mari.

SALUTATIONS

Par **Visiteur**, le **11/04/2017 à 18:00**

Bonsoir,

Si votre second mari décède, vous avez des droits plus ou moins importants selon votre

régime matrimonial et la présence ou non d'enfants des premiers lits.